

Rte de Lausanne 2 Case Postale 112 1096 Cully

T 021 821 04 14 F 021 821 04 00 info@b-e-l.ch www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N° 08/2016

Optimisation des éco points et des collectes des déchets Stratégie de gestion et d'aménagement

Date proposée pour les séances :

Commission des finances : lundi 18 avril 2016 lundi 25 avril 2016

Combles Maison Jaune, Cully

Commission ad hoc : à convenir





Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

Ce préavis découle du rapport très complet établi par la Commission municipale nommée pour l'étude de cet important sujet (ci-après CmDé). Une copie de ce rapport est remise à chaque membre du Conseil Communal.

La Municipalité tient ici à remercier la CmDé pour l'important travail fourni et la qualité de son rapport, très complet et détaillé sur les tâches réalisées par la commission et le résultat de l'étude effectuée par la société CSC Déchets SA.

Aussi, ce préavis ne s'étend pas sur la partie relative à l'étude de base mais en reprend les lignes principales et porte essentiellement sur la partie « organisation et coût » de la mise en œuvre de notre nouveau concept de collecte de déchets sur la commune de Bourg-en-Lavaux.

1. Objectifs de la gestion des déchets à Bourg-en-Lavaux

Pour guider l'analyse, la CmDé a fixé les objectifs suivants de gestion efficace des déchets:

- Réduire la congestion à la déchetterie de Champaflon
- Avoir des modalités de collecte complémentaires (et non concurrentielles)
- Installer un réseau d'éco points de sorte que 80% de la population soit située à une distance maximale de 1 km d'un éco point
- Améliorer l'impact visuel des éco points
- Maintenir un service de collecte porte-à-porte des déchets ménagers
- Déterminer la localisation des éco points de manière à minimiser les nuisances pour le voisinage (trafic et bruit); cela implique d'évaluer les écopoints proposés par rapport à ces critères.

2. Gestion de la collecte des déchets compostables

L'optimisation de la gestion de la collecte des déchets porte uniquement sur les déchets ménagers sans tenir compte des déchets compostables.

Si la situation actuelle n'est pas la meilleure, il faut savoir que, dans un avenir proche, la compostière de la Coulette à la Claies-aux-Moines, sera équipée d'une usine de méthanisation qui nécessitera une étude des nouvelles possibilités offertes à nos habitants non seulement pour les déchets compostables mais également pour les déchets de cuisine.

Aussi, une réorganisation de la collecte de ce type de déchets est prématurée et la Municipalité préfère attendre pour déterminer la meilleure solution pouvant être offerte à nos habitants.

La tournée de ramassage hebdomadaire des déchets compostables est maintenue mais des discussions sont déjà en cours avec l'entreprise chargée de cette collecte pour en augmenter sa fréquence, principalement pendant la période s'étendant d'avril à novembre.

3. Solution retenue pour l'optimisation de la collecte des déchets ménagers

Après examen des différentes variantes, y compris au moyen d'une analyse multicritères étendue, la CmDé juge que la variante 2 bis détaillée dans son rapport offre le meilleur bilan selon l'ensemble des critères retenus. La Municipalité s'est ralliée à cette proposition. Nous la détaillons ci-dessous. Cette solution est basée sur la complémentarité des différents systèmes de collecte. Elle rationalise les écopoints et en diminue le nombre pour une meilleure efficacité par rapport à la situation actuelle.

Cette variante est construite autour des trois systèmes de collectes utilisés de manière complémentaire: le ramassage porte-à-porte, les éco points et la déchetterie.

Le ramassage porte-à-porte

Pour une commune avec un territoire aussi étendu, pentu et des constructions disparates, le ramassage porte-à-porte doit être maintenu aussi longtemps que possible. Sa fréquence, sa tournée et ses horaires seront à optimiser en fonction des observations et des statistiques de collecte. Les tournées bihebdomadaires des OM sont par conséquent maintenues.

Les éco points

En finalité, huit éco points uniformes seront positionnés au mieux pour couvrir l'ensemble du territoire, de sorte que le 80% de la population se situe à moins de 1 kilomètre d'un éco point (voir carte ci-dessous). La difficulté a été de trouver des emplacements appropriés, accessibles en voiture par les utilisateurs et n'engendrant pas trop de nuisances pour le voisinage.

Chaque éco point sera équipé de manière uniforme de manière à collecter les déchets ménagers incinérables, le verre trié par couleur, le PET, le papier et le carton, l'alu et le fer blanc. La collecte des huiles végétales et minérales, de même que la collecte des piles et des capsules de café et des habits seront intégrées dans les éco points.

Alors que la recommandation de la CmDé, à la majorité de ses membres, est de supprimer la collecte des ordures ménagères incinérables (sacs blancs du concept régional) dans les éco points, la Municipalité estime quant à elle que le maintien de cette collecte est nécessaire.

Les éco points actuels prévoient des containers 800 litres pour les sacs blancs qui sont régulièrement utilisés. Il s'agit là d'une complémentarité et non d'une concurrence au ramassage au porte-à-porte.

La suppression de ce service à nos habitants augmente le risque d'incivilité dans le sens que la probabilité de retrouver des sacs blancs « sauvages » est élevée, que ce soit dans des containers destinés à la collecte d'autres déchets ou posés par terre (éventrement par des animaux sauvages, oiseaux, etc.).

En outre, la différence du coût découlant d'un container supplémentaire à chaque éco point est estimé à Fr. 75'000 (selon calculs par notre service de l'assainissement). Le montant du crédit d'investissement comprend la pose de ces containers supplémentaires.

A relever également que le coût de la collecte ne sera pas impacté car, après discussion avec le transporteur chargé du ramassage des déchets incinérables, les éco points seront inclus dans ces tournées sans supplément.

Aspect visuel des écopoints

Cet aspect est primordial car il a un impact particulièrement sensible sur la bonne utilisation des infrastructures mises à disposition et éviter ainsi les incivilités des utilisateurs. Cet aspect a été un des points importants sur le choix du type de container semi-enterré entériné par la Municipalité.

Signalétique

C'est également un point important pour éviter les incivilités. Il est clair que chaque container portera un autocollant indiquant le type de déchets devant y être déposé. D'autre part, l'indication des jours et heures d'accès aux éco points fera l'objet de panneaux (sans compter l'information écrite qui sera distribuées à nos habitants).

La déchetterie

Elle récolte tous les déchets aussi bien usuels (se trouvant dans les éco points) que les déchets spéciaux comme l'électroménager, les ampoules, les déchets encombrants et les matériaux inertes (pierre, bois, etc.).

En automne 2014, une des premières mesures prises par la Municipalité a été d'étendre les heures d'ouverture de la déchetterie, ce qui a nettement réduit son encombrement.

La création d'une seconde déchetterie à Chincuz n'est plus à l'ordre du jour, puisque les services cantonaux concernés refusent désormais la création de nouvelles déchetteries communales en privilégiant des solutions intercommunales. En outre, l'entrée en vigueur de la LAT engendre un problème important de compensation.

Par contre, nous donnons la possibilité aux habitants, suite à une convention signée avec la commune de Savigny, d'accéder à la déchetterie des Gavardes, située à la

Claie-aux-Moines. Une carte d'accès doit cependant être demandée à l'administration communale pour bénéficier de cette possibilité.

4. Stratégie de gestion du changement

Une stratégie de gestion du changement sera mise en place, dont voici quelques pistes :

- Annonce du changement par un article dans la Feuille (trois à quatre mois avant les premiers changements)
- Affiches sur tous les éco points informant du changement et du nouvel éco point le plus proche (deux mois avant), avec numéro de téléphone
- Distribution d'un tous-ménages avec la carte des éco points mise à jour (deux mois avant).

La Municipalité s'engage à informer ses habitants de manière claire et suffisante. D'autre part, elle sera intransigeante avec les incivilités qui pourraient être commises.

5. Calendrier de mise en œuvre

9 mai 2016
Fin de l'année 2017

6. Organisation et coûts

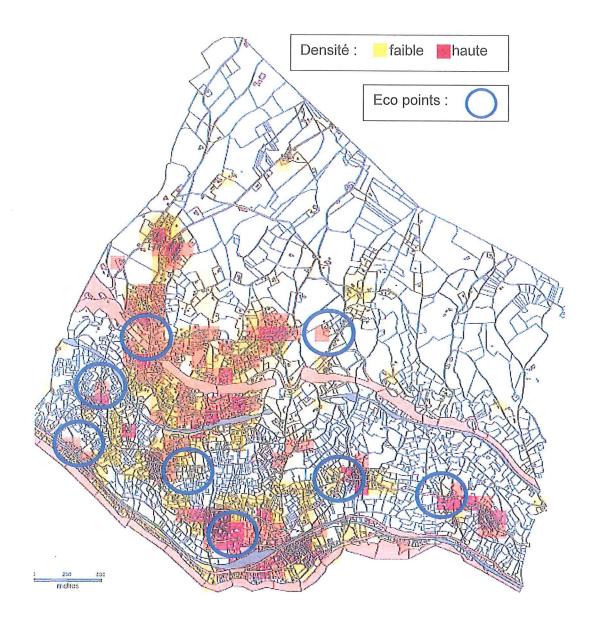
Bases de dimensionnement

Préambule

L'ensemble des éléments pris en considération et décrits par la suite, le sont en relation avec la chronologie de la planification de la gestion future des déchets, à savoir pour ce qui concerne ce rapport, au stade de l'avant-projet. Les choix définitifs des différents équipements (couleur par exemple) et aménagements seront adoptés dans les phases ultérieures.

Implantations

Comme il a été spécifié précédemment, l'implantation des éco-points (au nombre total de huit) tient compte de la densité de la population, laquelle est associée à la disponibilité des surfaces (tant en termes de propriété foncière que de superficie), à la notion de nuisances et d'accessibilité, laquelle est également primordiale pour la récolte et l'acheminement des déchets par des véhicules adaptés. En outre, sans vouloir exposer de manière imposante les éco points, il ne s'agit pas non plus de les dissimuler, et ceci dans le but de restreindre les actes d'incivilité.



Types de conteneurs

En raison de la problématique de l'espace à disposition en maints endroits, de la situation topographique ainsi que des caractéristiques du sous-sol, le choix s'est porté sur la réalisation de conteneurs semi-enterrés (fig. 2), dont la profondeur d'excavation est acceptable, tant en terme financier que technique, à l'exception du site de Riex, où seuls des conteneurs de surface (fig. 4) peuvent être mis en place.

De plus, et toujours selon la même problématique, le choix, à ce stade de l'étude, s'est porté sur des éléments juxtaposables.

En dehors de tout aspect esthétique, qui aura malgré tout son importance le moment venu, nous faisons figurer quelques illustrations commentées :

Conteneurs cylindriques semi-enterrés	Conteneurs rectangulaires semi-enterrés juxtaposables	Conteneurs totalement enterrés	Conteneurs rectangulaires de surface
Profondeur	Profondeur	Grande profondeur	Pas d'excavation
acceptable	acceptable	Emprise	Emprise optimisée
Emprise	Emprise optimisée	conséquente	
conséquente			
Fig. 1 Source: Molok	Fig. 2 Source: Molok	Fig. 3 Source: Molok	Fig. 4 Source: Molok
Ltd.	Ltd.	Ltd.	Ltd.

Dimensionnement

Le dimensionnement des éco points est basé sur les statistiques globales, complétées par les relevés effectués par l'administration communale et les éléments figurants dans les différentes études qui ont été établies jusqu'ici.

Il est indéniable que le dimensionnement sectoriel de telles installations est un « exercice difficile » du fait qu'il faut approcher au mieux le comportement des utilisateurs en termes de production et acheminement des déchets, tant du point de vue quantitatif que du point de vue spatial.

Dès lors, pour évaluer le plus précisément possible la volumétrie des installations, nous avons admis, comme élément essentiel, une récolte bimensuelle des déchets, ce qui devrait laisser suffisamment de souplesse pour, le cas échéant, rapprocher les collectes.

Dans ce sens, il est indéniable qu'il vaut mieux sur dimensionner (dans une mesure acceptable) les volumes prévisibles des différents déchets et, le cas échéant, retarder les périodes de récolte, afin de ne pas engendrer, à posteriori, des nuisances induites par une intervention supplémentaire.

Les éléments déterminants, en terme de déchets, qui ont servis de base au dimensionnement des installations sont le stockage du verre, du papier/carton, du PET et de l'alu/fer blanc.

Estimation des coûts

Celle-ci comprend la fourniture et pose des éléments (y compris les conteneurs pour huiles, capsules, etc. mais sans les conteneurs à habits qui sont fournis par Textura), ainsi que les travaux de génie civil qui y sont liés.

Dans certains cas, des coûts sont mentionnés pour l'aménagement d'accès de base, et/ou le détournement prévisible de services.

L'estimation des coûts est basée sur les caractéristiques des différentes surfaces et les connaissances actuelles en notre possession des infrastructures situées en sous-sol. Par contre, aucun montant n'a été pris en compte pour des travaux annexes, qu'il s'agisse d'aménagements paysagers ou effectués par opportunité.

Dans le récapitulatif des coûts par secteur figurant par la suite, seul le nombre de modules principaux est cité, soit ceux d'une grande capacité (5 m³) et qui comprennent le stockage du verre, du papier/carton, du PET, de l'alu/fer blanc. Un module par secteur est réservé à la récolte des ordures ménagères.

Sur les extraits de situation, la dimension des éco points est indicative (sans échelle).

Etant donné que l'on est en phase d'avant-projet, les coûts (HT) sont estimés à +/-20 %.

Toutefois, ces derniers sont basés sur une première offre de la part du fournisseur des containers ainsi que d'une offre du coût des travaux de génie civil établie par une entreprise avec laquelle notre commune collabore régulièrement.

Il est clair que, dans le cadre de la réalisation des travaux, des offres seront demandées à d'autres sociétés ou entreprises comme il est l'usage pour chaque chantier entrepris sur le territoire communal.

Coûts estimatifs par secteur

Situations	0	
Situations	Caractéristiques	Coûts HT +/- 20 %
Villette - Gare	Nb modules principaux : 5	Fr. 53'000
	Détails : Equipement Réalisation	Fr. 29'000 Fr. 24'000
Aran - Petite-Corniche	Nb modules principaux : 5	Fr. 55'000
	Détails : Equipement Réalisation	Fr. 29'000 Fr. 26'000

Situations	Caractéristiques	Coûts HT +/- 20 %
Riex – Parking couvert	Nb modules principaux : 5 Détails : Equipement Réalisation	Fr. 20'000 Fr. 16'000 Fr. 4'000
Epesses - Cimetière	Nb modules principaux : 5 Détails : Equipement Réalisation	Fr. 55'000 Fr. 29'000 Fr. 26'000
Grandvaux - St-Georges	Nb modules principaux : 6 Détails : Equipement Réalisation	Fr. 66'000 Fr. 34'000 Fr. 32'000
Villette - Champ de l'Essert	Nb modules principaux : 9 Détails : Equipement Réalisation Accès Captages privés et conduite eau potable Lsne	Fr. 120'000 Fr. 51'000 Fr. 46'000 Fr. 23'000

Situations	Caractéristiques	Coûts HT +/- 20 %
Cully - La Tioleyre	Nb modules principaux : 9	Fr. 115'000
	Détails : Equipement Réalisation Accès	Fr. 51'000 Fr. 46'000 Fr. 18'000
Cully - Vigny	Nb modules principaux : 12	Fr. 143'000
A CONTROL OF THE PARTY OF THE P	Détails : Equipement Réalisation Déviation services	Fr. 68'000 Fr. 61'000 Fr. 14'000

Récapitulatif des coûts estimatifs par secteur

	Nb		Coûts [Fr.]	HT +/- 20 %	
	modules	Equipement	Réalisation	Accès/services	Total
Villette	5	29'000	24'000	-	53'000
Aran	5	29'000	26'000	-	55'000
Riex	5	16'000	4'000		20'000
Epesses	5	29'000	26'000	-	55'000
Grandvaux	6	34'000	32'000	-	66'000
Villette - Essert	9	51'000	46'000	23'000	120'000
Cully - Tioleyre	9	51'000	46'000	18'000	115'000
Cully - Vigny	12	68'000	61'000	14'000	143'000
Total général	56	307'000	265'000	55'000	627'000

Mesures accompagnatrices

Les coûts de communication sont estimés de CHF 20'000 à 30'000. Ces frais étant réalisés par étapes successives, ils seront pris en charge par le budget de fonctionnement annuel.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 08/2016 de la Municipalité du 11 avril 2016; Ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement (arrondi) de CHF 630'000.- HT ;
- 2. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC);
- 3. d'amortir l'investissement sur une durée de 20 ans, à raison de CHF 31'500.par année (chapitre 450), la 1^{ère} fois au budget 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

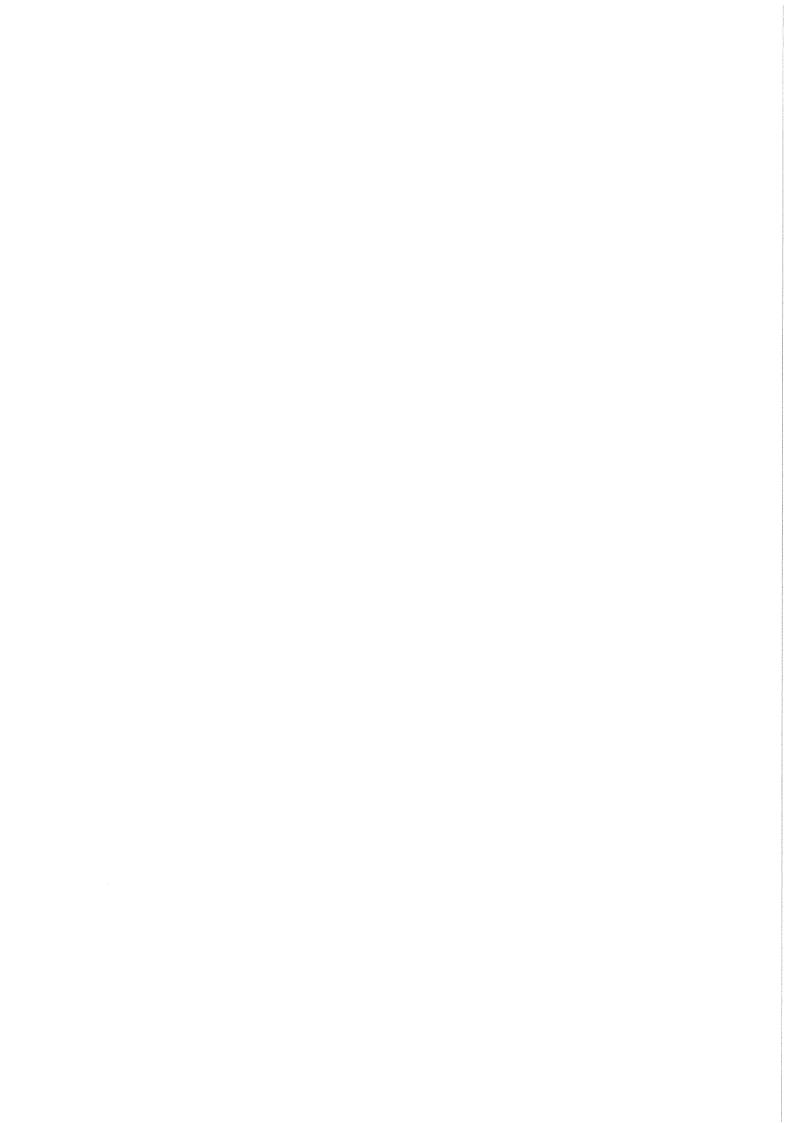
Max Graf

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 avril 2016

Annexe : rapport de la Commission municipale des déchets

Délégué de la Municipalité : Monsieur Patrick Chollet





Rte de Lausanne 2 Case Postale 112 1096 Cully

T 021 821 04 14 F 021 821 04 00 info@b-e-l.ch www.b-e-l.ch

RAPPORT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DE GESTION DES DECHETS

Optimisation des écopoints et des collectes des déchets

Stratégie de gestion et d'aménagement



PREAMBULE

La gestion des déchets à Bourg-en-Lavaux repose sur trois systèmes: le ramassage porte-à-porte, les écopoints et la déchetterie de Champaflon.

Les ordures ménagères (OM) sont collectées en porte-à-porte deux fois par semaine et les déchets verts (DV) une fois par semaine.

Lors de l'introduction de la taxe au sac, la commune a rapidement mis en place de nombreux écopoints pour éviter que la déchetterie de Champaflon soit surchargée; cette dernière était (et est toujours) sous-utilisée en termes de capacité de collecte de déchets, mais est rapidement encombrée et bloquée par les véhicules.

Il y a actuellement environ 30 écopoints de tailles diverses répartis sur le territoire, collectant généralement au minimum les OM et DV; selon la taille des écopoints, d'autres types de déchets courants sont collectés. Au fil du temps, les écopoints ont grandi, notamment en réponse à des demandes d'habitants d'ajouter des containers supplémentaires.

Faisant suite à l'adoption du règlement communal sur la gestion des déchets en novembre 2012, au préavis n° 16/2013 et au refus du crédit d'investissement figurant au préavis n°03/2014 par le conseil communal en juin 2014, il a été décidé de poursuivre l'étude selon les propositions de la Commission ad hoc, en nommant une commission municipale (ci-après CmDé) dans le but d'établir un concept de gestion des déchets communaux, dont les principaux éléments sont:

- a) L'avenir des collectes au porte-à-porte pour les ordures ménagères et le compost
- b) L'avenir de la déchetterie communale (Champaflon ou Chincuz)
- c) Une carte géographique montrant les écopoints en relation avec la densité de population
- d) L'impact sur la charge de travail du personnel de la voirie
- e) Une évaluation des diverses solutions techniques
- f) Une stratégie de communication
- g) Une planification des étapes de réalisation

OBJECTIFS DE LA GESTION DES DECHETS A BOURG-EN-LAVAUX

La CmDé s'est réunie à huit reprises pour analyser la situation et déterminer les types de déchets à collecter, le mode de collecte et l'organisation nécessaire pour atteindre ces objectifs.

Sur la base du résultat de cette première analyse, la CmDé a estimé qu'un mandat d'étude devait être confié à une société spécialisée externe afin de pouvoir choisir la solution optimale. Ce mandat comprenait une analyse approfondie de la situation actuelle et l'établissement de variantes adaptées à la configuration géographique de notre commune et la densité de notre population.

Avec l'aval de la Municipalité, une demande d'offre a été adressée à plusieurs sociétés et le bureau CSC Déchets SA à Yverdon a été retenu.

Pour guider l'analyse, la CmDé a fixé les objectifs suivants de gestion efficace des déchets:

- Réduire la congestion à la déchetterie de Champaflon
- Avoir des modalités de collecte complémentaires (et non concurrentielles)
- Installer un réseau d'écopoints de sorte que 80% de la population soit située à une distance maximale de 1 km d'un écopoint
- Améliorer l'impact visuel des écopoints
- Maintenir un service de collecte porte-à-porte des déchets ménagers et verts régulier et performant



 Déterminer la localisation des écopoints de manière à minimiser les nuisances pour le voisinage (trafic et bruit); cela implique d'évaluer les écopoints proposés par rapport à ces critères.

ANALYSE EXTERNE

Sur la base de ces objectifs et du cahier des charges défini par la CmDé, CSC Déchets a découpé son étude en trois phases.

Phase I

 Analyser la situation actuelle et établir les coûts effectifs des trois piliers constituant la gestion des déchets actuelle soit le ramassage porte-à-porte, les écopoints et la déchetterie.

Phase II

- Evaluer les besoins pour notre commune
- Dimensionner les écopoints nécessaires
- Identifier les forces et les faiblesses de ce système d'écopoints et évaluer si cette offre permet d'atteindre les objectifs d'une gestion efficace des déchets (prestation et coûts)
- Chiffrer les coûts d'installation, de collecte et d'entretien de ces écopoints

Phase III

 Si le système proposé ne répond pas aux attentes, identifier et chiffrer les mesures complémentaires nécessaires

L'analyse de la situation actuelle a rapidement mis en évidence les points principaux suivants:

- Les collectes sont en concurrence par le fait qu'à chaque écopoint il est possible de déposer les DV et les OM alors que ceux-ci font l'objet d'un ramassage porte-à-porte bihebdomadaire. Cette concurrence engendre des coûts supplémentaires.
- Les écopoints ne sont pas organisés de manière cohérente. Il s'agit en fait d'un regroupement d'écopoints mis en place par cinq communes avec des objectifs semblables, mais pas identiques.
- La collecte des OM et DV dans ces écopoints engendre des inconvénients visuels et olfactifs, ainsi que des débordements
- L'engagement de la voirie est important pour assurer la surveillance, le nettoyage et la collecte des déchets.

Au vu de cette analyse, CSC Déchets a précisé les objectifs de gestion des déchets de la manière suivante:

- Penser le territoire communal comme une entité
- Evaluer les emplacements selon l'état actuel
- Maintenir le service de proximité, donc la collecte porte-à-porte
- Mettre en place des systèmes de collecte complémentaires et non concurrentiels
- Ne pas charger plus la déchetterie que ce qu'elle est actuellement
- Diminuer le temps passé par la voirie à s'occuper des déchets
- Minimiser l'impact visuel et olfactif pour la population
- Stabiliser au mieux les taux de remplissage des écopoints

Sur ces bases, CSC Déchets a proposé les variantes 1 et 2. Afin de mener une analyse complète, la CmDé a demandé également l'analyse de deux variantes abandonnant la collecte porte-à-porte des OM (3a et 3b).



COMPARAISON DES DIFFERENTES VARIANTES DE GESTION DES DECHETS

	Synthèse	Porte-à-	Porte-à-	OM & DV	Ecopoints	Proxi-	Ouverture
		porte OM	porte DV	récoltés aux		points	déchetterie
				écopoints			
0>	Situation actuelle	Oni	Oni	Oui	15 petits	0	2.5 jours / semaine
		2x/semaine	1x/semaine		12 moyens		
					3 grands		
					Total = 30		
>	Situation actuelle + uniformisation des écopoints par	Oui	Oui	Oui	14 petits	0	2.5 jours / semaine
	catégorie + légère rationalisation du nombre d'écopoints	2x/semaine	1x/semaine		5 moyens		
					5 grands		
					Total = 24		
72	Suppression des OM et DV dans les écopoints +	Oni	Oui	Non	5 moyens	0	2.5 jours / semaine
	uniformisation et rationalisation des écopoints	2x/semaine	1x/semaine		5 grands		
					Total = 10		
V2 bis	Idem variante 2, mais avec 9-10 grands écopoints	Oui	Oui	Non	9-10	0	2.5 jours / semaine
		2x/semaine	1x/semaine		grands		
V3.1	Suppression de la collecte porte-à-porte des OM, 125	Non	Oui	OM oui,	10 grands	125	1.5 jours / semaine
	proxipoints avec containers 800l, uniquement grands		1x/semaine	DV non			
	écopoints, réduction ouverture déchetterie						
V3.2	Suppression de la collecte porte-à-porte des OM, 50	Non	Oui	OM oui,	10 grands	09	1.5 jours / semaine
	proxipoints avec moloks, uniquement grands écopoints,		1x/semaine	DV non			
	réduction ouverture déchetterie						

Coûts	Poste Coûts [CHF/an]	Installations 0	Collecte 376,000 -)	Entretien 38 000	Total 414'000
Faiblesses	Absence de stratégie et de cadre clairs	Plusieurs types de déchets collectés à double/triple	Coûts de surveillance et de nettoyage des écopoints	importants	Impacts visuels et olfactifs des écopoints	Manque d'hétérogénéité dans une même catégorie
	•	•	•		8	•
Forces	Collecte de proximité (réseau dense, porte-à-porte)	Bonne fréquence de collecte	Nombreux types de déchets collectés dans les écopoints			
	Collec	Bon	Š			
	• Collec	• Bon	• No			·



				d'écopoint	Part of the Control o	
			•	Faible taux de remplissage pour la tournée du jeudi (om)		
5	8	Ecopoints harmonisés (homogénéité)	•	Absence de stratégie et de cadre clairs	Poste Coûts	Coûts [CHF/an]
	6	Niveau de service maintenu pour la population	•	Plusieurs types de déchets collectés à double/triple	Installations	5,000
	0	Emprise au sol des écopoints légèrement réduite	•	Coûts de surveillance et de nettoyage des écopoints	Collecte	376'000'-
				importants	Entration	30,00
				Impacts visuels et olfactifs des écopoints		30 000.:
			•	Faible taux de remplissage pour la tournée du jeudi (om)	l Otal	411 000
72	6	Stratégie cohérente et efficiente de gestion des déchets	•	Retrait de la possibilité de déposer dans les écopoints	Poste Coûts	Coûts [CHF/an]
				les déchets ramassés en porte-à-porte, ce qui risque	aţic	25,000
	•	Moins de types de déchets collectés à double (OM, DV)		d'engendrer l'irritation des habitants dans un 1 ^{er} temps	of locto	360,000
	e	Coûts de surveillance/nettoyage des écopoints réduits	•	Suppression des containers à DV ⇔ problèmes de		350 000 42000
	6	Moins de nuisances visuelles et olfactives liées aux	٠, .	stockage de DV chez les particuliers	Entreller Total	13 000
		ecopoints	•	Moins de types de déchets collectés aux écopoints	otal	398 000
	6	Emprise au sol des écopoints réduite				
	0	Meilleure dissuasion du dépôt de sacs non officiels				
	9	Amélioration de la qualité des DV collectés				
	0	Fréquentation de la déchetterie optimisée				
1/2 his	1 3		Cy mebi	Civil	Docto Coffe	Coûte (CHE/an)
1	2		5			firm' = 101
	8	Uniformisation complete des ecopoints	•	Difficulte pour trouver 9 a 10 lieux appropries pour les	Installations	30,000
				ecopoints	Collecte	360'000
					Entretien	13'000
					Total	403'000
V3.1	•		•	Irritation de la population au retrait d'une prestation	Poste Coûts	Coûts [CHF/an]
	0		•	Perte d'un service de haute qualité	Installations	38,000
	6	Coûts de surveillance/nettoyage des écopoints réduits	•	Moins de types de déchets collectés aux écopoints	Collecte	288'000
	9 (Frequentation de la dechetterie optimisée Toumée du jourdi sumprimée (diminition des coûts)	• •	Frais d'investissement pour l'achat de conteneurs ouvillements de conteneurs de la manage des appoints.	Entretien	14'000
	9	rodillee ad Jedal sappillilee (dillillingiol des codis)	•	inipacis visueis des proxiporitis	Total	340'000
V3.2	6	Moins de types de déchets collectés à double (OM, DV)	•	Irritation de la population au retrait d'une prestation	Poste Coûts	Coûts [CHF/an]
	•	Coûts de surveillance/nettoyage des écopoints réduits		Perte d'un service de haute qualité	Installations	62,000
	6 (Frequentation de la dechetterie optimisée		Moins de types de dechets collectes aux ecopoints	Collecte	282'000
	9	i oninee an Jeani sabbiinee (ainiinianon aes coars)		manage vienale des provinciats	Entretien	18'000
			-	וווים אוסיוונט מפט פון ווסאן אוסיוונט	Total	362'000



SOLUTION PROPOSEE: VARIANTE 2 BIS

Après examen des différentes variantes, y compris au moyen d'une analyse multicritères étendue, la CmDé juge que la variante 2 bis offre le meilleur bilan selon l'ensemble des critères évoqués précédemment. Nous la détaillons ci-dessous.

Cette solution est basée sur la complémentarité des différents systèmes de collecte. Elle rationalise les écopoints et en diminue le nombre pour une meilleure efficacité par rapport à la situation actuelle. En éliminant les containers à OM et des DV dans les écopoints, elle supprime la concurrence avec les collectes porte-à-porte. Par rapport au système actuel, l'étude de CSC Déchets sur le plan financier estime une économie de coût, toutefois limitée de CHF 10'000.- par année.

Cette variante est construite autour des trois systèmes de collectes utilisés de manière complémentaire: le ramassage porte-à-porte, les écopoints et la déchetterie.

Le ramassage porte-à-porte

Pour une commune avec un territoire aussi étendu, pentu et des constructions disparates, le ramassage porte-à-porte doit être maintenu aussi longtemps que possible. Sa fréquence, sa tournée et ses horaires seront à optimiser en fonction des observations et des statistiques de collecte. Les tournées bihebdomadaires des OM et hebdomadaire des DV sont maintenues. Le fait de ne plus collecter les OM dans les écopoints devrait assurer un meilleur remplissage du camion du jeudi. Pour les lieux difficiles d'accès pour le camion, des containers permettront de regrouper les OM et DV (comme c'est le cas aujourd'hui).

Les écopoints

Environ dix écopoints uniformes seront positionnés au mieux pour couvrir l'ensemble du territoire, de sorte que le 80% de la population se situe à moins de 1 kilomètre d'un écopoint (voir carte cidessous). La difficulté est de trouver des emplacements appropriés, accessibles en voiture par les utilisateurs et n'engendrant pas trop de nuisances pour le voisinage.

Le choix des installations sera déterminé par la topologie du terrain choisi. Dans la mesure du possible, chaque écopoint sera équipé de containers semi-enterrés pour le papier/carton et le verre, et de containers standards 800 I ou 240 I pour le PET, l'alu et le fer blanc, les huiles, les habits ainsi que les piles et les capsules de café. Les containers métalliques actuels (bruyants) seront remplacés par des containers plastiques.

Il n'y aura pas de container à OM et à DV aux écopoints en raison du ramassage porte-à-porte. Cela évitera les nuisances olfactives et les débordements des containers. L'aspect visuel et olfactif des écopoints sera amélioré en conséquence.

Le PET, les piles et les capsules devraient être repris par les commerces, puisque le coût de leur collecte est intégré dans leur prix de vente. A l'heure actuelle, la CmDé estime que les possibilités de reprise dans les commerces de la commune sont insuffisantes. Cependant, lorsque les points de vente seront suffisamment équipés pour assurer la reprise de ces produits, ils pourront être supprimés des écopoints.



Aspect visuel des écopoints

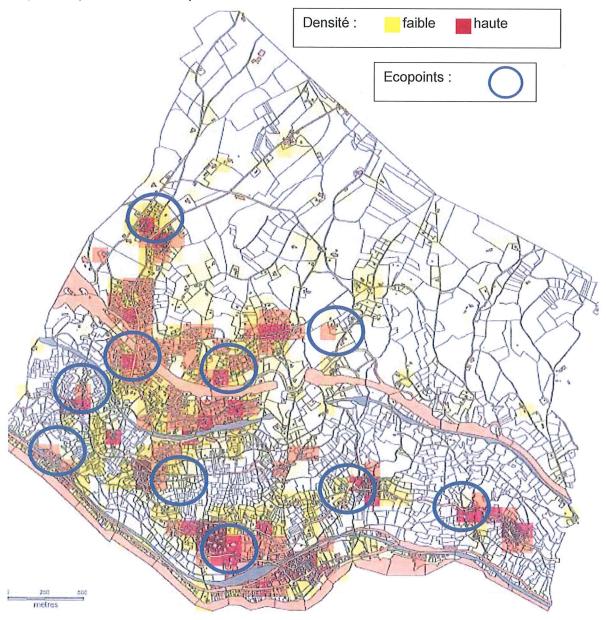
Actuellement, CSC Déchets note que «le sentiment premier pour un regard extérieur est une impression de conteneurs disparates installés dans l'urgence et sans uniformité. Un certain nombre est ancien et donne une impression peu engageante pour les utilisateurs. Bien qu'il ne soit pas possible de réduire à zéro le nombre d'incivilités, il est prouvé que les sites accueillants favorisent le respect de tous.» L'aspect des nouveaux écopoints sera donc plus soigné et nous pourrions appliquer la suggestion de CSC Déchets de faire réaliser des fresques en lien avec le statut de site patrimoine mondial de Lavaux sur les containers afin de mieux les intégrer dans le paysage. Il pourrait s'agir d'un projet pour les écoles ou un concours pour les habitants de manière à en limiter les coûts.

Signalétique

Un autre point à améliorer par rapport à la situation actuelle est l'état de la signalétique, comme le relève le rapport CSC Déchets: «Les pictogrammes sont souvent soit inexistants, soit effacés, soit peu clairs, (...) La pose d'autocollants sur l'ensemble des conteneurs et le remplacement des anciens sont fortement recommandés.»



Disposition prévisible des écopoints



La déchetterie

Elle récolte tous les déchets aussi bien usuels (se trouvant dans les écopoints) que les déchets spéciaux comme l'électroménager, les ampoules, les déchets encombrants et les matériaux inertes (pierre, bois, etc.). Elle peut également offrir une alternative, à titre exceptionnel, pour les OM en cas de départ en vacances ou d'absence de longue durée.

En automne 2014, une des premières mesures prises par la commune a été d'étendre les heures d'ouverture de la déchetterie, ce qui a nettement réduit son encombrement. Un nouvel ajustement des horaires pourrait encore améliorer sa situation de surcharge.



La création d'une seconde déchetterie à Chincuz n'est plus à l'ordre du jour, puisque les services cantonaux concernés refusent désormais la création de nouvelles déchetteries communales en privilégiant des solutions intercommunales. En outre, l'entrée en vigueur de la LAT engendre un problème important de compensation.

Par contre, nous donnons la possibilité aux habitants, suite à une convention signée avec la commune de Savigny, d'accéder à la déchetterie des Gavardes, située à la Claie-aux-Moines. Une carte d'accès doit cependant être demandée à l'administration communale pour bénéficier de cette possibilité.

Faiblesses de la variante 2 bis

Cette variante présente néanmoins quelques inconvénients:

- Retrait de la possibilité de déposer dans les écopoints les déchets ramassés en porte-àporte, ce qui risque de provoquer l'irritation des habitants dans une première phase
- La suppression des containers à DV engendrera des problèmes de stockage de DV chez les particuliers

Différences entre la position de la CmDé et la Municipalité

Il est à noter que juste avant l'écriture du rapport, une nouvelle discussion a eu lieu sur l'opportunité d'inclure des containers pour OM dans les écopoints, en particulier par crainte de l'incompréhension des citoyens si ce n'était pas le cas. Dans sa majorité, la commission a jugé que réintégrer les OM dans les écopoints réintroduisait la faiblesse du système qu'est la concurrence de plusieurs types de collecte pour un type de déchets. La variante 2 a été analysée attentivement, elle exigera une communication soignée et cela bousculera les habitudes de la population, mais ce n'est pas une raison suffisante pour maintenir les OM dans les écopoints. Cette solution a aussi l'avantage d'améliorer l'état sanitaire des écopoints et est celle prônée par la voirie.

La Municipalité maintient un avis différent, considérant que les écopoints existants prévoient des containers 800 litres pour la collecte des OM et que ces containers sont régulièrement utilisés. Il s'agit donc d'offrir à nos habitants une complémentarité de la collecte des OM. De plus, la Municipalité est d'accord sur le fait que les dépôts sauvages de sacs blancs sont un risque élevé et que ceci augmenterait les incivilités.

Il appartiendra par conséquent au Conseil communal de prendre la décision finale sur cette proposition.

STRATEGIE DE GESTION DU CHANGEMENT

Une stratégie de gestion du changement sera mise en place pour pallier ces faiblesses, dont voici quelques pistes:

- Annonce du changement par un article dans la Feuille (trois à quatre mois avant les premiers changements)
- Affiches sur tous les écopoints informant du changement et du nouvel écopoint le plus proche (deux mois avant), avec numéro de téléphone.
- Distribution d'un tous-ménages avec la carte des écopoints mise à jour (deux mois avant)
- Subvention sur des bacs à compost aérés qui, couplés à des sacs compostables, évitent les odeurs afin de réduire le problème posé par le retrait des containers à DV dans les écopoints.
- Subvention sur des containers 240 litres



Il est d'ailleurs à noter que dans un avenir proche, de nouvelles solutions seront disponibles pour les DV, comme la méthanisation (qui permettra d'inclure les déchets de cuisine); le système de collecte des DV sera revu à ce moment-là.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Vote sur le préavis lors de la séance du Conseil communal	9 mai 2016
Etapes globales jusqu'à la finalisation du projet	Fin 2017

Cours

Le détails des coûts d'installation sera établi par le service de l'assainissement et sera prévue dans le préavis qui sera soumis au Conseil Communal

Mesures accompagnatrices

Les coûts de communication, estimés à CHF 30'000 à 40'000 seront pris en charge par le budget de fonctionnement en fonction de l'avancement des travaux

Ils comprennent la création et la distribution de tous-ménages, les affiches sur les éco-points, le subventionnement sur des bacs à compost et sur des containers 240 litres

CONCLUSIONS

Sur la base de ce rapport, la CmDé demande à la Municipalité de déposer un préavis auprès du Conseil communal lors de la séance du 9 mai 2016 en tenant compte des choix faits par le Commission.

Le préavis devra permettre au Conseil communal d'avaliser la stratégie de gestion des déchets de la commune de Bourg-en-Lavaux et d'octroyer le montant nécessaire à la réalisation des écopoints.

Le 28 mars 2016

Pour la Commission municipale des déchets :

Les membres :

Patrick Chollet, président

Valérie Hill, secrétaire

Yves kazemi

Sabine Demont-Cuénoud

Raymond Beck

Silvio Crosa

Patrice Humbert

